



Siège Social
29 rue Pierre Cloix
77690 MONTIGY sur LOING

Présidente : Mme Daniel RENAUX

Chers amis Beauceronniers,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre 8eme journée beauceronne qui se déroulera le :

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021

A partir de 9h 00

Au parc des rives de l'AA

1 Rue du Guindal,

59820 Gravelines

(GPS: 50°58'41.40N, 2°08'37.03E)

N'oubliez pas de réserver votre repas (voir a la fin de la feuille)

Situation et Accès

En provenance de Lille et de Dunkerque

- Autoroute A 25, suivre Calais, puis Autoroute A 16 sortie 52 b (Bourbourg / Gravelines)
- A la sortie, direction Gravelines et continuer sur la D11 (sur 4,3 km)
- Au rond point, prendre à gauche direction PAarc des Rives de l'Aa sur la D601 (Sur 1,6 km)
- Sur la gauche se trouve le PAarc des Rives de l'Aa – Tournez à gauche pour y accéder.

En provenance de Paris

- Autoroute A 26, suivre Dunkerque puis Autoroute A 16 sortie 52 (Bourbourg / Gravelines)
- Au stop de la sortie 52, prendre à gauche direction Gravelines et continuer sur la D11 (sur 4,3 km)
- Au rond point, prendre à gauche direction PAarc des Rives de l'Aa sur la D601 (Sur 1,6 km)
- Sur la gauche se trouve le PAarc des Rives de l'Aa – Tournez à gauche pour y accéder.

PROGRAMME DE LA JOURNEE BEAUCERONNE :

Expertises morphologiques (du baby c'est a 3 mois au vétéran a partir de 8 ans), Confirmations, Présentation Lots d'Élevage.

Ronde finale bien dotée.

JURY PRESSENTI :

Juges morphologie : **Mme ANJORAN Jeannine (pour sa dernière journée beauceronne) et Mr JENNY Guy**

Testeur caractère : **Mr JANNIN Eddie**

Juge NHAT : **Mr METENIER Charles**

Pour la confirmation apporter le CERTIFICAT DE NAISSANCE si vous n'avez pas de FORMULAIRE DE CONFIRMATION vous en demanderez un sur place au secrétariat d'accueil ou sur le site de la SCC :

<http://www.scc.asso.fr/mediatheque/Formulaires/ConfNB.pdf>

Vérifiez que le tatouage est bien lisible, sinon votre chien sera ajourné

RAPPEL :

N'oubliez pas de vous munir de la carte de tatouage, du certificat de naissance ou du pedigree, ainsi que du carnet de vaccinations à jour.

Quelle que soit la situation de votre département, votre chien doit être vacciné contre la rage, conformément au règlement en vigueur.

L'adhésion au Club des Amis du Beauceron est obligatoire pour participer à cette manifestation interne au Club. Joignez la photocopie de votre carte d'adhésion 2015.

Sinon joignez un chèque séparé du montant de l'adhésion choisie, à votre dossier d'inscription. Pour les nouveaux beauceronniers, l'adhésion comptera pour l'année 2018.

Adhésion plus 4 revues trimestrielles.....	60 €
Carte Couple (2 adhésions plus un abonnement à la revue)	70 €
Adhésion Simple.....	25€
Membre Bienfaiteur (1 adhésion plus un abonnement)	100 €
Supplément pour expédition à l'étranger.....	15 €

Etablissez vos chèques à l'ordre de : Trésorier du Club des Amis du Beauceron **Bulletin d'adhésion sur place ou sur le site officiel du club** : <http://www.amisdubeauceron.org/club/club-adhesion.htm>

La délégation organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite, maladie ou mort des animaux exposés ou visiteurs, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou cause que ce soit.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Classes Baby (3 mois a 6 mois)	25, 00 €
Classe Puppy (6 mois a 9 mois)	25, 00 €
Classe débutant (9 a 12 mois)	25, 00 €
Classe jeune (12 a 24 mois)	25, 00 €
Classe ouverte et travail (plus de 2 ans)	25, 00 €
Classes Vétéran (à partir de 8 ans)	25, 00 €
Classes Etalons et lices recommandés	25, 00 €
Lot d'élevage (5 chiens minimum)	Gratuit

ATTENTION PAS D'ACCUSE DE RECEPTION

Clôture des engagements : Le 05/10/2021 par papier

Melle Agathe LEURS : chtisbasrouge@aol.fr et au 06.16.10.05.83

Mme Stéphanie BOULET : b.boulet@neuf.fr et au 03.21.01.55.59

Mr PENNEQUIN au Tél: 03.27.89.19.76

Mr STALLARS au 06 85 28 38 19

**N'OUBLIEZ PAS DE RESERVER VOTRE REPAS
ATTENTION CHEQUE ORDRE DIFFERENT POUR LE REPAS**

PASS SANITAIRE

Toutes les personnes présentes sur le site de l'évènement seront contrôlées et devront présenter :

- un justificatif d'un test négatif de moins de 72 H(PCR ou Antigétique)

ou

- un justificatif de rétablissement de la Covid 19 datant d'au moins 15 jours

ou

- justificatif de 2 semaines après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)

ou

- un justificatif de 4 semaines après l'injection (Johnson & Johnson)

ou

- un justificatif de 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)